# PROCÉDURE POUR LES INSCRIPTIONS AU PRÉSCOLAIRE :

***Il est important de noter que le principe du premier inscrit, premier à avoir une place ne s'applique pas. Les places disponibles seront attribuées indépendamment de la date d'inscription si celle-ci est effectuée entre le 27 novembre et 22 décembre 2023.***

Les inscriptions se dérouleront en trois étapes :

**ÉTAPE 1 :**

Veuillez visiter le site de la CSSDA à l'adresse suivante : https://cssda.gouv.qc.ca/etablissement/128/

Vous y trouverez les 2 formulaires suivants à télécharger et à remplir :

- Bilan de santé
- Grille de développement de l'enfant

Vous y trouverez également le portrait de l'enfant en CPE/ garderie. Ce dernier doit être rempli par l'éducatrice de votre enfant avant le 31 janvier 2024.

**ÉTAPE 2 :**

Veuillez nous envoyer un courriel avec toutes les informations requises à l'adresse suivante : deletincelle@cssda.gouv.qc.ca

1) Le nom de votre enfant comme objet de votre message;
2) Le numéro de téléphone où je peux joindre la personne qui fait l'inscription
3) L'adresse principale de l'enfant, afin que nous vérifiions que notre école est bel et bien votre école de quartier;
4) Joindre les documents suivants en format PDF, s'il y a lieu :

   Les évaluations de spécialistes (ex. : orthophoniste, psychologue…)
5) Joindre les 2 formulaires remplis de l'étape 1, **en format PDF**.
   Si vous n'avez pas de signature électronique, nous imprimerons les formulaires et vous pourrez les signer lors de l'inscription.

**ÉTAPE 3** :

Dès la réception de vos formulaires remplis, nous procéderons à l'inscription et nous communiquerons avec vous afin de prendre un rendez-vous pour la signature de la fiche d'inscription.

Lors de ce rendez-vous, vous devrez apporter les documents originaux suivants :

- Si l'enfant est né au Canada : l'original du certificat de naissance
- Si l'enfant est né à l'extérieur du Canada : le certificat de naissance en **français** de l'enfant sur lequel figure le nom des parents ET un document d'immigration (carte de citoyenneté ou de résident permanent, certificat de citoyenneté canadienne)
- Une preuve de résidence (permis de conduire, compte de téléphone résidentiel, compte d'Hydro Québec, compte de taxe municipale de l'année en cours, bail avec lettre du propriétaire)

**ATTENTION : L'INSCRIPTION SERA COMPLÈTE UNIQUEMENT LORSQUE VOUS SIGNEREZ LA FICHE D'INSCRIPTION ET QUE NOUS AURONS VU LES DOCUMENTS ORIGINAUX DEMANDÉS À LA TROISIÈME ÉTAPE.**